

Fonds monétaire international

Tunisie : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

le 24 mai 2013

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Tunisie, dans laquelle sont décrites les politiques que Tunisie entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Tunisie, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
USA

Tunis, le 24 mai 2013

Madame la Directrice Générale,

1. Après la Révolution du 14 janvier 2011, la Tunisie s'est engagée résolument dans sa transition vers la démocratie. L'élection démocratique d'une Assemblée constituante en octobre 2011 a été suivie par la mise en place d'un nouveau gouvernement en décembre 2011. La priorité immédiate du gouvernement était de relancer l'activité économique et de créer un climat de stabilité et de confiance qui revitaliserait l'investissement et le rôle du secteur privé dans l'économie à un moment où les marges de manœuvre budgétaire et extérieure s'effritaient rapidement. Le Gouvernement, conjointement aux mesures d'urgence et conscient des défis majeurs de développement qui impactent aujourd'hui la Tunisie, a adopté un programme pour soutenir la croissance, remédier au chômage élevé et réduire les disparités régionales.

2. L'application de ce programme a contribué à la reprise économique au cours de l'année 2012, mais cette reprise reste tributaire aussi bien d'importants chocs exogènes que des impératifs de la transition démocratique. A cet égard, l'économie tunisienne subira toute dégradation supplémentaire de la situation en Europe qui pourrait aggraver le déficit des transactions courantes, réduire les apports d'investissements directs étrangers, et accroître le risque souverain. A cela viennent s'ajouter des fragilités internes inhérentes aux incertitudes qui accompagnent toute transition politique et risquent d'atténuer nos objectifs de croissance et d'emploi. Notre programme de politique macroéconomique et de réformes structurelles vise à réduire ces vulnérabilités et fragilités, maintenir la stabilité macroéconomique et promouvoir une croissance plus inclusive.

3. Nous sollicitons l'appui du Fonds Monétaire International (FMI) pour un accord de confirmation adossé à un programme de deux ans pour un montant de 1,1460 milliards de DTS (400 pour cent de quote part). Cet arrangement aidera à signaler que la Tunisie poursuit des politiques macroéconomiques appropriées, à réduire davantage notre vulnérabilité aux chocs exogènes et à rehausser la confiance des investisseurs.

4. Le mémorandum des politiques économique et financière (MPEF) joint en annexe développe les éléments principaux du programme du gouvernement et des politiques prévues par la Banque Centrale de Tunisie que nous comptons mettre en place au cours de la période 2013-15. Il décrit également les objectifs macroéconomiques, les réformes structurelles et les indicateurs relatifs à la première année du programme. Nous sommes déterminés à appliquer notre programme avec vigueur, étant conscients des difficultés liées au contexte national, régional et international.

5. Le suivi de notre programme sera assuré par des revues trimestrielles avec des critères quantitatifs et repères structurels, tels que décrit dans le MPEF ci-joint et dans le protocole

d'accord technique (PAT). Il y aura huit revues pour suivre les progrès dans le déroulement du programme et s'accorder sur d'éventuelles mesures correctives pour atteindre les objectifs fixés. Les première, seconde et troisième revues des performances de la Tunisie au titre de l'accord de confirmation devraient être conclues au plus tard le 30 septembre 2013, le 31 décembre 2013, et le 30 Mars 2014, respectivement.

6. Nous sommes convaincus que les politiques décrites dans le MPEF en annexe sont appropriées pour la réalisation des objectifs de notre programme économique, mais nous demeurons vigilants et disposés à prendre toute mesure supplémentaire qui s'avérerait nécessaire pour l'atteinte de tels objectifs. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, et en avance de toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans ce MPEF, conformément aux politiques de consultations du FMI. Toutes les informations et données nécessaires pour le suivi du programme seront fournies aux services du FMI.

7. En conformité avec les clauses traditionnelles de ce type d'accord, nous avons entrepris l'évaluation des sauvegardes de la Banque Centrale de Tunisie. Dans ce contexte, nous avons également établi un protocole d'accord technique entre la Banque Centrale de Tunisie et le Ministère des Finances pour clarifier les responsabilités liées aux obligations financières des ressources du FMI, lesquelles en cas de financement budgétaire, seront logées à la Banque Centrale de Tunisie en attendant leur utilisation.

8. Nous autorisons les services du FMI à rendre publique la présente lettre d'intention ainsi que les pièces ci-jointes (MPEF, tableaux 1 et 2) et le rapport des services du FMI qui l'accompagnera.

Salutations distinguées,

M. Chedly Ayari
Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie

M. Elyes Fakhfakh
Ministre des Finances

PIÈCE JOINTE 1 : MEMORANDUM DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE RÉCENTE

- 1. L'économie tunisienne a amorcé une reprise en 2012, malgré une conjoncture internationale morose et la persistance d'un contexte national difficile.** Le rebond du tourisme et de l'investissement direct étranger a contribué à une croissance globale de 3,6 % pour l'année 2012 ; une performance qui a aussi bénéficié d'importants effets de base. Cette croissance et nos programmes d'insertion des chômeurs nous ont permis de réduire le taux de chômage qui demeure toutefois élevé (16,5 % en Mars 2013), surtout pour les diplômés de l'enseignement supérieur (près de 33,2%).
- 2. L'inflation globale a récemment augmenté suite à la montée des prix des denrées alimentaires, mais les tensions inflationnistes sous-jacentes restent contenues.** L'inflation globale de l'IPC, qui est passée de 4,2% à fin 2011 à 6,4 % en Avril 2013 (en glissement annuel), s'explique essentiellement par le renchérissement des denrées alimentaires et des produits énergétiques, les contraintes temporaires du système de distribution et la hausse de la demande provenant de la Libye. Cependant, l'inflation sous-jacente (inflation hors produits énergétiques et alimentaires) est restée relativement stable, en dessous des 5%, lors des derniers mois en raison d'un resserrement de la politique monétaire et des mesures destinées à freiner l'augmentation excessive du crédit bancaire à la consommation.
- 3. Le déficit des transactions extérieures courantes s'est creusé, en dépit du redressement des recettes tirées du tourisme et des envois de fonds.** Les difficultés économiques dans la zone euro continuent de peser sur la demande extérieure de biens tunisiens (notamment celles des textiles et matières premières industrielles), tandis que les importations augmentent dans la plupart des secteurs, avec le matériel de transport et d'énergie affichant une progression de 27 % sur l'année 2012. En conséquence, le déficit des transactions courantes s'est creusé, passant de 7,4% du PIB en 2011 à environ 8,1 % en 2012, malgré la bonne tenue des recettes tirées du tourisme et des transferts de fonds des travailleurs tunisiens à l'étranger (30,4 % et 23,7 %, respectivement en 2012) et une dépréciation du taux de change (d'environ 2,4% en termes effectifs réels au cours de l'année 2012). L'accroissement des entrées d'investissements directs étrangers, des prêts bilatéraux et multilatéraux et de l'accès aux marchés financiers (avec la garantie du Trésor des États-Unis et du JBIC) nous a permis d'augmenter nos réserves de change aux environs de 8,6 milliards de dollars en 2012 (soit 3,8 mois d'importations, bien qu'en deçà du niveau de 2010).
- 4. L'exécution budgétaire pour l'année 2012—axée sur l'augmentation des dépenses d'investissement— a été moins expansionniste que prévu.** Des délais dans l'adoption de la loi de finances complémentaire, des contraintes de capacité d'exécution au niveau régional, et de passation de marché ont abouti à une sous-exécution du budget d'investissement qui a enregistré un taux d'exécution de 75% pour l'année 2012. Cette sous-exécution et l'amélioration des recettes fiscales (principalement due à la bonne performance des impôts indirects) ont pu

compenser l'augmentation plus importante que prévu des dépenses de l'État au titre des subventions (30 % en glissement annuel malgré une accumulation d'arriérés avoisinant 1% du PIB pour des subventions énergétiques) et des salaires. Ainsi, le déficit budgétaire en 2012 est estimé à 5,3 % du PIB (hors dons, privatisation et vente de biens mal acquis), soit 2 points de pourcentage du PIB inférieur aux prévisions de la loi de finances complémentaire de 2012 (ce déficit est de 5% du PIB si on inclut les ventes de biens mal acquis en tant que recettes non fiscales). Ce déficit budgétaire a été financé à la fois par l'émission d'obligations domestiques et des prêts bilatéraux et multilatéraux, portant ainsi la dette publique à 44 % du PIB (le même niveau que 2011).

5. Le resserrement de la politique monétaire a permis de faire face à l'augmentation de l'inflation globale. Ainsi, après avoir accru son refinancement aux banques qui a augmenté de 53 % au cours des dix premiers mois de l'année 2012, la Banque Centrale de Tunisie a diminué de 35 pour cent son refinancement aux banques et a réagi à la hausse de l'inflation en : (i) relevant son taux directeur à 4% (une augmentation de 50 points de base sur les six derniers mois), ce qui se traduit toujours par un taux d'intérêt réel négatif (-2.4 % à fin avril 2013); (ii) laissant le taux interbancaire mensuel moyen coller au taux de la facilité marginale de prêt (50 points de base jusqu'à février 2013) ; (iii) adoptant un corridor asymétrique de 100 points de base de largeur, soit 75 points de base au dessus du taux directeur pour la facilité de prêt et 25 points en dessous du taux directeur pour la facilité de dépôts ; et (iv) en instituant un ratio de réserves obligatoires de 50% sur toute augmentation de l'encours des crédits à la consommation arrêté afin septembre 2012 (ratio ramené à 30% à partir d'avril 2013). Le remplacement de billets de banques a réduit l'effet de thésaurisation et a permis aux banques de mobiliser davantage de dépôts, et de réduire ainsi le refinancement direct des banques auprès de la Banque Centrale.

6. La détérioration de la qualité des prêts continue d'exacerber les vulnérabilités actuelles des banques. À fin septembre 2012, le ratio des prêts improductifs est resté constant à un niveau élevé (13,5% des créances totales); mais les premières estimations indiquent que ce ratio pourrait être de 3 à 4 points de pourcentage plus élevé à fin décembre en vue du reclassement des créances rééchelonnées de 2011 en impayés. Les volants de fonds propres, qui se situaient à 12,3% à fin 2012 pour l'ensemble du système bancaire, pourraient s'avérer insuffisants, en particulier parce que le provisionnement moyen des banques (qui se situe à 57.3% en septembre 2012) reste faible. Par ailleurs, l'augmentation des dépôts du système bancaire n'a pas suivi le rythme de croissance des prêts, d'où la dépendance des banques envers le refinancement de la banque centrale. Ainsi, les ratios de liquidité ont baissé et certaines banques n'ont pas respecté les normes prudentielles de liquidité en 2011/2012. En outre, les marges d'intermédiation seront encore sous pression sous l'effet conjugué d'une plus grande concurrence au niveau de la rémunération des dépôts et des restrictions sur les prêts à la consommation.

II. ÉLÉMENTS CLÉS DU PROGRAMME ÉCONOMIQUE

7. **Notre programme de réformes visera à remédier aux vulnérabilités critiques du secteur bancaire tunisien, et fortifier les marges de manœuvre extérieure et budgétaire.** La forte vulnérabilité du secteur financier et la détérioration des déséquilibres budgétaires et extérieurs sont les principaux défis à relever à court-terme. Une grande priorité du programme consistera donc à mettre en œuvre une série de mesures visant à réduire les faiblesses des banques qui se sont accumulées durant des années de favoritisme, de normes insuffisantes et de contrôle bancaire déficient. Dans cette optique, et conformément à la réglementation prudentielle plus rigoureuse et aux mesures visant à améliorer la qualité des prêts, nous comptons accroître l'espace budgétaire — par un modeste relâchement budgétaire et par une meilleure composition des dépenses — pour pouvoir faire face aux besoins éventuels de recapitalisation des banques publiques, qui sera décidé en fonction du futur rôle de l'État dans ces banques. Cette action contribuera à rétablir la confiance des investisseurs nationaux et étrangers, à stimuler l'investissement direct étranger et les autres flux de capitaux, et à renforcer la capacité des banques à appuyer la reprise de l'économie tunisienne.

8. **Notre programme de réformes militera en faveur de l'application d'un dosage de mesures appropriées pour préserver la stabilité macroéconomique.** Un rééquilibrage budgétaire axé sur la croissance sera lancé, surtout en continuant de maîtriser progressivement les subventions énergétiques tout en développant un dispositif de protection sociale mieux ciblé et des investissements publics propices à la croissance. Une politique monétaire prudente visera à contenir l'inflation tout en préservant la stabilité du secteur bancaire. L'assouplissement du fonctionnement du marché des changes — en plus des réformes structurelles destinées à améliorer la compétitivité de l'économie et du resserrement de la politique budgétaire — contribuera à renforcer la position extérieure de la Tunisie et à reconstituer les réserves en devises.

9. **Un dernier élément de la stratégie — à mettre en œuvre simultanément avec des politiques macroéconomiques avisées — consistera à approfondir les mesures structurelles pour promouvoir une croissance plus inclusive.** Les mesures prises à cet égard viseront à promouvoir le développement du secteur privé et à diminuer les disparités régionales.

A. Cadrage macroéconomique

10. **Le programme proposé sera basé sur les hypothèses macroéconomiques suivantes:**

- Bien que des risques continuent à peser sur la croissance du PIB réel, qui restera tributaire des chocs exogènes, surtout de la conjoncture en Europe, et du bon déroulement de la transition politique, nous avons établi les objectifs du programme sur un taux de croissance qui se rapprocherait de 4 % en 2013. Cette croissance serait tirée par le redressement du secteur touristique, la reprise de l'activité dans l'industrie (particulièrement les phosphates) et la consommation privée. L'augmentation des

investissements publics et privés auront un effet favorable sur l'activité économique alors que les exportations nettes se redresseront lentement. A partir de 2014, la croissance devrait se renforcer considérablement permettant ainsi de combler l'écart de production en 2016. La mise en œuvre des réformes visant à améliorer le climat des affaires et le secteur financier aidera à stimuler l'investissement et le potentiel de croissance à moyen terme.

- L'inflation globale (en glissement annuel) pourrait culminer à un peu plus que 6,5 % à la mi-2013 avant de retomber à 5,3 % (glissement annuel) en fin d'année, grâce à une politique monétaire prudente et malgré les ajustements escomptés de certains prix administrés. L'inflation convergera autour de 4 % à moyen terme.
- Au cours de la prochaine année, le déficit du compte courant restera élevé, à 7,2 % du PIB environ. Une croissance faible en Europe continuera à entraver la reprise des exportations tandis qu'un rebond de la demande intérieure continuera à alimenter les importations. À moyen terme, le déficit courant de la balance des paiements se rétrécira grâce à la reprise des exportations et des transferts de fonds. En outre, les entrées de capitaux privés devraient afficher une amélioration considérable pendant la durée du programme, ce qui permettra de maintenir les réserves brutes au-delà de trois mois de couverture des importations.

B. Politique budgétaire

11. **La politique budgétaire vise à établir le juste équilibre entre le soutien de la reprise économique en cours et la nécessité d'un rééquilibrage budgétaire à moyen terme.** A cette fin, notre politique budgétaire visera à créer un espace budgétaire — y compris par une réforme du régime fiscal — pour : (i) répondre aux besoins de financement des dépenses sociales et d'infrastructures ; (ii) protéger les populations les plus vulnérables; et (iii) parer aux engagements éventuels (attribuables aux besoins de recapitalisation bancaire et à l'augmentation des déficits des caisses de sécurité sociale). À moyen terme, le programme sera ancré sur notre objectif de soutenabilité de la dette à moyen terme qui consiste à ramener le déficit global à 2,5 % du PIB d'ici 2018, ce qui permettra de maintenir le ratio d'endettement à moins de 42 % du PIB, même après avoir tenu compte des coûts éventuels de recapitalisation bancaire pendant la durée du programme.

12. **Un rééquilibrage modeste vers plus de consolidation a été amorcé dans la loi de finances 2013 tout en protégeant les dépenses prioritaires.** Nous continuons à faire face à des besoins sociaux pressants et à l'impact de chocs exogènes, ce qui explique l'augmentation de la masse salariale (14 % par rapport à 2012) et des transferts et subventions généralisées dans le budget de l'Etat (qui s'élèvent à 7.3 % du PIB). Nous avons aussi fait face aux attentes de la population en renforçant les investissements dans les zones défavorisées. Du côté des recettes, l'adoption de nouvelles mesures telles que la hausse des droits à la consommation sur les boissons alcoolisées et des droits de timbre, conjuguée à une reprise de l'activité économique,

porterait les recettes fiscales à 21,8% du PIB. Ainsi, le déficit budgétaire global (dons exclus) dans le budget de l'État serait de 7,3% du PIB (et de 5,8%, si on inclut les ventes de biens mal acquis entant que recettes non fiscales), globalement en ligne avec l'objectif budgétaire, et financé principalement par des emprunts extérieurs multilatéraux et bilatéraux. Cette position budgétaire reste conforme à nos objectifs de prudence budgétaire, puisque la balance structurelle — qui corrige pour le cycle de l'économie et les opérations exceptionnelles, telles que les besoins de recapitalisation bancaire ou repaiement d'arriérés — reste relativement stable à environ 5,1% du PIB, grâce notamment à des économies faites sur les dépenses non allouées tout en préservant les dépenses sociales. Des mesures consistant notamment à réduire les dépenses non essentielles ou mobiliser des recettes additionnelles seront identifiées en cas de dépassement budgétaire; celles-ci n'incluront pas les dépenses d'investissement et sociales qui seront préservées. La politique budgétaire pour l'année 2013 inclut les priorités suivantes :

- **Besoins de recapitalisation bancaire.** Selon les estimations de l'évaluation récente de la Stabilité du Système Financier (ESSF), ces besoins pourraient atteindre jusqu'à 2,6% du PIB pour les deux prochaines années. A cet effet, et à titre de précaution, une tranche a été prévue dans la loi des finances de 2013, et nous prévoyons d'allouer une deuxième tranche atteignant ainsi un taux maximum de 0.5% du PIB dans la loi des finances rectificative qui devrait être introduite au cours du deuxième semestre de l'année 2013. Le besoin réel sera déterminé en fonction de l'orientation stratégique que nous choisirons à la mi-septembre 2013 (repère structurel pour la première revue du programme) suite aux résultats préliminaires de l'audit des banques et qui examinera toutes les options possibles. Ce montant indicatif pourra être revu à la hausse ou à la baisse (voir même éliminé) en fonction de l'option retenue. Les besoins de recapitalisation bancaire pour l'année 2013 seront financés par l'émission de bons du trésor non-négociables.
- **Réforme des subventions.** Notre stratégie de réforme des subventions s'articule autour de plusieurs axes portant sur des mesures à court terme et à moyen terme. Déjà la loi de finances pour 2013 a prévu des économies de 400 millions de DT au chapitre des subventions énergétiques. A cette fin, nous avons augmenté les prix des carburants (essence et gasoil) et les tarifs d'électricité pour réaliser les économies prévues. Cette hausse des prix a été accompagnée par la mise en œuvre de programmes sociaux déjà inscrits dans le budget de l'Etat (y compris l'augmentation des dépenses sociales en éducation et santé et pour promouvoir l'emploi) et accompagné d'une augmentation des transferts monétaires aux familles nécessiteuses durant l'année 2012 et 2013 (montant pour chaque famille a été augmenté de 40 % au cours de la dernière année et de 10 % au cours de l'année 2013). Cette réduction des subventions énergétiques sera accompagnée par notre plan de réformes qui vise à remplacer progressivement des subventions généralisées par un système d'appui social mieux ciblé :
 - *Stratégie et ciblage.* Nous avons pris la décision en août 2012 de créer un nouveau registre des familles nécessiteuses, qui est une étape importante et nécessaire pour assurer un ciblage efficace (les « fuites » au profit de non-pauvres

dans les dispositifs actuels sont importantes). Une étude approfondie sur l'impact des hausses des prix énergétiques subventionnés sur les ménages vulnérables et différents secteurs productifs — conduite avec l'assistance technique de la Banque Mondiale — est en cours. Suite à cette étude, le gouvernement compte adopter en août 2013 un Programme d'Appui aux Ménages bien ciblé pour accompagner la réforme des subventions généralisées des produits énergétiques. Ce programme sera accompagné par une large campagne de consultation publique et de communication.

- *Conception d'une nouvelle formule de détermination automatique des prix des carburants.* Un mécanisme des prix avait été mis en place en 2008 mais a été suspendu en 2011 après de fortes fluctuations des prix internationaux. Une évaluation continue du meilleur mécanisme à suivre est en cours, et une nouvelle formule sera établie au courant de l'année 2013 en vue de son application au début de l'année 2014 (du moins pour l'essence qui sera relativement proche du prix international dans la structure des prix).

- **Maitrise de la masse salariale.** Nous veillerons à court terme à maintenir les augmentations salariales et les nouveaux recrutements dans la limite de ce qui a déjà été prévu dans la loi des finances 2013. Pour le futur, nous sommes entrain d'évaluer un système multicritères pour l'embauche des fonctionnaires avec une meilleure adéquation entre les besoins et les qualifications.

13. **Une meilleure composition des dépenses publiques sera nécessaire pour effectuer un rééquilibrage budgétaire axé sur la croissance à moyen terme et reconstituer la marge de manœuvre budgétaire.** Le remplacement graduel des subventions généralisées par un système d'appui social mieux ciblé et la maîtrise de la masse salariale permettront de libérer des ressources budgétaires afin d'accroître les dépenses sociales et les investissements publics visant à étayer la croissance. Garder les salaires à un niveau soutenable et la maîtrise des recrutements dans le cadre d'une réforme de la fonction publique seront essentiels pour réduire le poids des salaires dans le budget de l'Etat. D'autres augmentations des prix de détail de l'énergie et la baisse attendue des prix internationaux des carburants et produits alimentaires permettront de réaliser des économies supplémentaires au niveau des subventions en 2014 et dans le moyen terme. Par ailleurs, nous comptons aussi engager des réformes dans les domaines structurels suivants :

- **Mobilisation des recettes fiscales.** Nous avons entamé un programme global de réformes pour accroître les recettes et améliorer l'équité, l'efficacité et la transparence du régime fiscal. Ce programme regroupera des réformes de:
 - *Politique fiscale.* Un premier diagnostic de la situation a été fait qui met l'emphase sur des problèmes multiples, tels qu'une répartition inéquitable de la charge fiscale, fiscalité complexe et la présence de fortes distorsions. À cet égard,

on envisage de réaliser une réforme structurelle de notre régime fiscal basée sur la démarche participative. Le coup d'envoi de cette réforme a eu lieu le 13 mai 2013 dans le cadre du conseil national de la fiscalité élargi. Des consultations nationales sur la fiscalité seront organisées au cours du mois d'octobre 2013 pour couronner les travaux des différentes commissions lancées :

- *L'une des priorités* consiste à rationaliser les incitations fiscales sans incidence sur les recettes en adoptant une réforme de l'impôt sur les sociétés en même temps que le nouveau code d'investissement (prévu en juillet 2013). Ce nouveau code d'investissement — qui a bénéficié de l'assistance technique de la Banque Mondiale et qui sera discuté dans une large concertation auprès de la société civile — devrait contribuer à rapprocher les régimes on-shore et off-shore.
 - Dans le cadre de la réforme globale de l'impôt, nous comptons revoir l'impôt sur les sociétés (IS) pour faire converger les taux on-shore et off-shore d'une manière graduelle au cours des prochaines années, et annoncer ce rapprochement selon un calendrier clair dès décembre 2013. La première étape de ce rapprochement qui concerne l'année 2014 sera annoncée en juillet 2013 (repère structurel). La révision du traitement favorable réservé aux réinvestissements, l'imposition des bénéfices et revenus des activités exportatrices et la fiscalisation des dividendes sont des pistes que nous étudierons à travers des simulations pour s'assurer que l'impact de ce rapprochement sur les recettes fiscales reste neutre.
- *Administration fiscale.* Un premier diagnostic de la situation actuelle de l'administration fiscale a été fait, avec l'appui d'une mission technique du FMI. Suite à ce diagnostic, nous comptons mettre en place un programme de réformes pour moderniser l'administration fiscale (y compris par la mise en place d'une administration fiscale unifiée) et renforcer les mécanismes de contrôle et d'évaluation dans l'administration douanière. A court terme, nous comptons unifier les missions de contrôle et de recouvrement au sein d'une DGE renforcée (repère structurel à fin septembre), restructurer l'ensemble des missions fiscales et renforcer la sélectivité des contrôles par l'établissement de critères et objectifs ciblés.
- **Evaluer et améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement.** Nous avons commencé une étude pour évaluer l'impact des dépenses d'investissement faites en 2012 sur la croissance et le bien être de la population, notamment dans les zones défavorisées. Les résultats de cette étude, à paraître dans les trois prochains mois, nous permettront de

revoir et reprioritiser nos investissements si besoin est. En collaboration avec la Banque Mondiale, un diagnostic sur la gestion des investissements publics a été lancé en analysant le cycle de vie du projet et l'identification des projets à l'évaluation d'impact. Par ailleurs, la simplification des procédures de passation de marchés, prévue en juin 2013, permettra la relance de l'investissement d'une manière plus accélérée et transparente.

- **Entreprises publiques.** La situation financière des entreprises publiques, qui accumulent des pertes avoisinant 4 % du PIB, représente un risque important pour les finances publiques. Pour remédier à cette situation, sur la base d'une étude préparée avec la Banque Mondiale en 2013, nous allons engager un programme de réformes sur la gouvernance des entreprises publiques et comptons initier des audits sur deux importantes entreprises publiques, à commencer par la compagnie d'électricité (STEG), et la compagnie de raffinage des produits pétroliers (STIR).
- **Régime des pensions.** Les régimes des retraites et de l'assurance maladie sont considérés comme financièrement non durables pour le long terme. D'ici 2018 et en l'absence de toute réforme, le déficit combiné pourrait atteindre 2 % du PIB. Pour parer à ce risque, le Gouvernement Tunisien a commencé à analyser les scénarios de réformes des retraites et de l'assurance maladie, en vue d'assurer la viabilité du système. Une décision sur la réforme à suivre nécessitera une concertation pour un consensus national qui sera initié en 2013.

C. Politique monétaire et politique de change

14. **L'objectif de la politique monétaire pour 2013-14 demeure la maîtrise de l'inflation tout en préservant une croissance saine du crédit au secteur privé.** En attendant la mise en place d'un système de ciblage de l'inflation qui est en cours de préparation, le taux de croissance de M3 reste la cible intermédiaire de la banque centrale. Pour 2013, l'augmentation de M3 devrait atteindre 12,7 % (en glissement annuel) et on s'attend à une inflation globale de 6 % (moyenne annuelle) avec une hausse du crédit au secteur privé d'environ 11 %. La BCT reste prête à resserrer la politique monétaire, y compris par d'autres augmentations du taux directeur, pour parer à l'accroissement des pressions inflationnistes, surtout si l'inflation sous-jacente grimpe rapidement. La mise en place d'un comité de politique monétaire, qui s'est réuni pour la première fois en janvier 2013, permettra une évaluation et communication plus efficace de la politique monétaire. La transmission de la politique monétaire sera renforcée par les réformes que nous comptons prendre pour favoriser l'émergence d'une courbe de rendements de référence.

15. **La Banque Centrale de Tunisie continue à suivre de près les besoins de liquidité du secteur bancaire.** Une stratégie de sortie graduelle des injections massive de liquidités a été amorcée, celle-ci permettra de réduire davantage la dépendance des banques envers les

financements de la banque centrale et d'éliminer un phénomène de plus en plus structurel. Pour surmonter ce problème, nous comptons :

- **Renforcer le cadre actuel de prévision des liquidités**, en allongeant la période de projection de liquidité et analysant les écarts de projections venant des données budgétaires. Nous comptons aussi renforcer la coordination avec la politique budgétaire par la mise en place d'un comité de coordination qui se réunira toutes les semaines pour discuter de la situation de la liquidité pour la semaine et le mois prochain.
- **Établir un cadre solide de gestion des garanties afin de minimiser les risques pour le bilan de la BCT et encourager les banques à gérer leur liquidité de façon plus prospective.** Ainsi, nous envisageons mettre en place un système de décote pour les créances acceptées comme garantie dans les opérations de refinancement de la BCT (une annonce sera faite d'ici Juillet 2013, repère structurel). La réforme au cours des deux prochaines années viserait à n'utiliser que des titres publics comme garantie. Dans l'intérim, compte tenu du niveau de refinancement actuel, la BCT s'engage à ce qu'au moins 40% des refinancements bancaires soient en général garantis par des titres publics, et que cela soit d'au moins 10 pour cent pour chaque banque à partir du mois d'août. Les plafonds pour chaque banque seront relevés pour atteindre 20 % à la fin de l'année 2013 et seront progressivement relevés au cours des deux prochaines années.
- **Établir une facilité de prêteur de dernier ressort.** Au fur et à mesure que les collatéraux éligibles sont réduits, une structure de facilité de dernier ressort pour les banques solvables mais non liquides doit être établie. Cette facilité — qui imposera des pénalités importantes — permettra de ne pas pousser les banques en manque de liquidité mais solvables vers la faillite. Toute banque faisant partie de cette facilité devra présenter à la supervision bancaire un plan pour améliorer son bilan en six mois et fera l'objet d'un suivi rigoureux. La création de cette facilité nécessitera une révision de la loi bancaire et de la loi organique de la BCT.
- **Augmenter les achats directs de titres publics sur le marché secondaire afin de réduire le déficit de liquidités structurel.** Nous envisageons augmenter l'utilisation des opérations d'*open market* lors de l'année 2013 (qui se lèvent aujourd'hui à environ 950 millions de DT contre 450 millions de DT à fin septembre 2012), surtout par l'achat d'obligations publiques à plus long terme. A terme, ceci nous permettra d'injecter des liquidités dans le système bancaire, de réduire les opérations hebdomadaires de refinancement, et d'encourager les transactions interbancaires.
- **Assouplir les plafonds existants sur les taux d'intérêt en vue de les éliminer afin d'améliorer le mécanisme de transmission monétaire.** Nous avons éliminé en mars 2013 les plafonds sur les taux créditeurs (pour toutes les maturités) qui avaient été introduits en décembre 2011; ceci permettra une allocation plus efficace des ressources bancaires et d'améliorer la concurrence sur le marché des dépôts. En parallèle, nous

comptons également revoir la législation sur les taux d'intérêt excessifs fixés par le Ministère des Finances sur les prêts pour éventuellement relever le seuil.

16. **Le changement en cours du cadre opérationnel du taux de change a donné lieu à une politique de change plus flexible.** La modification au cours de l'année 2012 du mode d'intervention de la BCT sur le marché des changes sur la base d'un fixing basé sur des taux interbancaires et non sur la base d'un taux de référence calculé sur un panier fixe de monnaies a permis d'établir une politique de change plus flexible que par le passé. Cet assouplissement du taux de change aidera à préserver les réserves internationales de la BCT, à faciliter l'ajustement extérieur et à soutenir la demande de monnaie en réduisant l'absorption de liquidité liée aux interventions sur le marché des changes. Nous comptons assouplir davantage le régime de change en:

- **Renforçant le mécanisme du marché** par la mise en place d'une plateforme électronique permettant l'interconnexion avec les banques et l'entrée en vigueur de l'Accord de teneurs des marchés (nous avons à ce stade identifié sur la base d'enquête douze banques candidates au rôle de teneur de marché et la mise en place du système informatique et interconnection sera achevé d'ici octobre 2013). Ces deux actions constitueront des pré-requis importants pour pouvoir introduire des adjudications hebdomadaires dans les premiers mois de l'année 2014. Une amélioration de la qualité des prévisions de la trésorerie sera un préalable à cette réforme.
- **Limitant les interventions de la BCT** sur le marché des changes au lissage des fluctuations excessives du taux de change. Notre mode d'intervention continuera à se faire en une paire de devises. Cette approche sera revue ultérieurement en vue d'une intervention en une seule devise par rapport au dinar.

17. **Les mesures que nous avons introduites pour freiner la détérioration du déficit des transactions courantes ont porté leurs fruits par une baisse des crédits à la consommation mais n'ont pas suffisamment freiné les importations de biens de consommation.** Nous sommes conscients que les maintenir à long terme pourrait créer des distorsions et freiner le développement du secteur privé. A cette fin, nous avons défini et annoncé les critères qui entraîneraient le retrait de ces mesures et rassureraient le secteur privé sur la nature temporaire de ces mesures. Notre stratégie de développement restera ouverte et basée sur un commerce extérieur libre. Conformément aux règles de l'organisation mondiale du commerce, nous n'introduirons des surtaxes à l'importation que si la situation l'impose et seulement avec des critères de retrait très clair.

D. Politiques relatives au secteur financier

18. **Nous avons entamé un vaste chantier de réformes pour stabiliser le secteur bancaire et réduire ses fragilités.** A cet égard, nous avons porté une attention particulière à l'alignement des pratiques bancaires sur les normes internationales et au renforcement de la supervision

bancaire. Les réformes engendrées ont permis: (i) l'institution de provisions collectives pour améliorer la couverture des risques ; (ii) le resserrement des normes de division et de concentration des risques qui sera mis en vigueur dès la fin de l'année 2013; (iii) un relèvement graduel du ratio de solvabilité de 8 % à 9 % fin 2013 et de 10 % fin 2014 avec la fixation d'un ratio Tier 1 de 6 % à fin 2013 et 7 % à fin 2014 ; (iv) la mise en place d'une circulaire visant à améliorer la gouvernance des établissements de crédit ; et (v) le lancement d'un audit stratégique indépendant des trois banques publiques (près de 40 % de l'ensemble des actifs du système bancaire). Afin d'améliorer la transparence sur la situation du secteur bancaire, nous avons préparé pour la première fois de l'histoire de la Tunisie le rapport annuel de la supervision bancaire que nous comptons publier lors des prochaines semaines.

19. **Nous comptons poursuivre la réforme du secteur financier afin de réduire davantage ses vulnérabilités.** Les réformes viseront à garantir que le système bancaire joue normalement son rôle en matière d'intermédiation financière, y compris dans l'affectation judicieuse du crédit et le suivi étroit des risques de crédit, de liquidité et de solvabilité. Notre stratégie est axée sur quatre piliers :

- **Améliorer le reporting des données bancaires.** Avec l'assistance technique des services du FMI, nous comptons corriger les insuffisances de gestion des données par la conception de l'architecture du nouveau système de reporting couvrant les aspects comptable, financier et institutionnel des banques d'ici août 2013. Ceci aidera à mettre en place un système de contrôle et de fiabilité du reporting.
- **Remédier aux carences des banques publiques.** Celles-ci ont été sujettes à une faible gouvernance par le passé, les conduisant à accumuler d'importants stocks de créances douteuses; et c'est pourquoi nous avons lancé l'audit des trois banques publiques, qui sera achevé d'ici décembre 2013. Le rapport intérimaire à fin août nous permettra de décider de la stratégie de l'État à la mi-septembre pour examiner les options possibles, y compris si nous devons : (i) les recapitaliser pour couvrir les faiblesses actuelles de la qualité des crédits et pour absorber d'éventuelles pertes futures dans le cadre des dispositifs bancaires existants; (ii) les fusionner; ou (iii) réduire la participation de l'État. Pour accompagner la mise en place de cette stratégie et réduire la fragilité existante, nous comptons :
 - *Mobiliser toutes les ressources nécessaires à une éventuelle recapitalisation des banques publiques pour les deux prochaines années, qui d'après les estimations du FSSA pourraient avoisiner jusqu'à 2,6% du PIB. Ce montant pourra être réduit ou augmenté en fonction de l'orientation stratégique retenue et des résultats finaux de l'audit.*
 - *Résoudre le problème des créances improductives du secteur touristique. Ces créances revêtent une importance particulière pour une grande banque publique et représentent plus de 20 % des créances improductives du système bancaire. Après*

une étude approfondie conjointe avec la Banque Mondiale, les autorités ont décidé d'établir une Société de Gestion des Actifs (SGA) qui retirera du système bancaire les créances improductives liées au tourisme et contribuera à en minimiser les effets secondaires sur l'économie réelle. Nous comptons entamer une concertation assidue avec tous les partenaires concernés pour établir un cadre juridique clair et transparent d'ici fin juillet 2013 de nature à permettre l'autonomie opérationnelle de la SGA. Nous comptons actualiser d'ici juin 2013 le montant de fonds nécessaires aux opérations de la SGA (qui nécessitera un apport de l'Etat en cash pour le fonds de roulement et sous forme de garantie des obligations de la SGA).

- *Veiller à ce que les banques publiques soient soumises aux mêmes règles de gestion que les banques privées. A cet effet, nous comptons soustraire d'ici septembre 2013 les banques publiques de certaines obligations mises à leur charge en vertu de la loi sur les entreprises publiques afin de leur conférer plus de liberté en matière de gouvernance.*
- **Renforcer le cadre de la réglementation et de la supervision bancaire.** Il s'agit de :
 - *Appliquer rigoureusement, dès janvier 2013, les sanctions aux banques qui enfreignent les normes réglementaires et prudentielles.*
 - *Actualiser à la fin septembre 2013 l'évaluation de la situation des banques avec les comptes clôturés de fin d'année 2012. Un rapport sur la performance et la solvabilité des banques, y compris la mise à jour du dernier stress test, sera établi pour identifier les risques existants et la sélection des banques sujettes à inspection.*
 - *Progresser vers l'alignement avec les normes prudentielles internationales, en particulier sur le traitement prudentiel des garanties (une étude d'impact sur la décote des garanties sera finalisée en Juillet 2013), pour revoir le ratio de liquidité qui inclura les opérations hors bilan et adoptera une approche plus prospective, et pour mettre en place des normes prudentielles sur base consolidée.*
 - *Renforcer la capacité de la supervision bancaire en augmentant sensiblement les ressources financières et humaines qui lui sont consacrées. Avec ces moyens, nous comptons entreprendre une inspection générale d'au moins une grande banque de la place (une première depuis 2006), en plus d'au moins 4 inspections ponctuelles des risques de crédit d'autres banques. Les résultats seront présentés au Conseil d'administration de la BCT. La méthodologie de contrôle sur pièces et sur place sera aussi renforcée.*
- **Élaborer un dispositif de gestion de crise et un régime spécial de résolution bancaire.** Dans le cadre du programme d'assistance technique, nous comptons mettre en

place un dispositif définissant les rôles et responsabilités respectifs de la BCT et du Ministère des finances (MdF) en cas de crise bancaire. Nous envisageons également de créer un régime spécial de résolution bancaire. Le projet de loi bancaire sur lequel nous travaillons détaillera ces nouveaux dispositifs.

E. Réformes structurelles

20. **Notre programme de réformes structurelles met l'accent sur l'amélioration du climat des affaires et la promotion d'un secteur privé compétitif susceptible de générer une croissance inclusive, et de réduire le chômage et les disparités régionales.** La stratégie de développement suivie dans le passé a contribué à exacerber les disparités régionales, avec un secteur offshore qui a bénéficié d'incitations fiscales et réglementaires, et un secteur *onshore* délaissé. Notre vision est de progressivement modifier le modèle de développement existant en le rendant plus inclusif et équilibré et moins dépendant de l'exportation de biens dans des industries de faible valeur ajoutée qui emploient une main d'œuvre peu qualifiée. En plus de la réforme de la protection sociale (mentionnée plus haut), nos priorités dans les réformes structurelles se focaliseront sur le:

- **Climat des affaires et compétitivité**, à travers l'adoption d'un code d'investissement qui permettra plus d'équité entre les secteurs *onshore* et *offshore*, y compris l'adoption d'un régime incitatif simplifié et transparent (les incitations fiscales seront inscrites dans le code des impôts en même temps que la mise en vigueur du code des investissements), et où la liberté d'investissement sera la norme. Nous comptons également réduire les contraintes et autorisations administratives, limiter les décisions de nature discrétionnaire, et réduire les situations de monopoles et d'oligopoles pour assurer les mêmes opportunités à tout opérateur privé. Une révision compréhensive de la loi sur la concurrence sera adoptée au courant de l'année 2013 pour faire face à ces contraintes.
- **Développement régional.** Un accroissement soutenu des investissements publics devrait permettre d'améliorer sensiblement les infrastructures dans les régions défavorisées, contribuant ainsi à attirer des investissements privés nécessaires au développement de ces régions. Cette augmentation des investissements sera aussi accompagnée par une décentralisation/déconcentration de l'administration et la mise en place de critères objectifs quand au choix des investissements.

21. **Nous nous sommes engagés à réduire les entraves au bon fonctionnement du marché du travail.** A cet effet nous avons signé le 14 janvier 2013 un nouveau contrat social avec le patronat et le syndicat. Il s'agit d'une feuille de route sociale commune. Il a été convenu de mettre en place un conseil permanent de débat social tripartite au cours de 2013 avec constitution d'une caisse d'assurance contre la perte d'emploi pour raison économique. Une large concertation sera entreprise pour discuter de la nouvelle stratégie de l'emploi en cours de préparation. Les grandes priorités à moyen terme consisteront notamment à réformer le code du

travail en favorisant une flexisécurité dans les relations de travail et à réduire l'asymétrie structurelle des compétences qui prévaut sur le marché.

22. Nous sommes conscients du rôle crucial de l'information statistique fiable dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques et la mise en œuvre de programmes sociaux. Pour consolider la transparence, nous continuerons la publication régulière des résultats de nos enquêtes de conjoncture, d'emploi, et de conditions des ménages. Dans ce contexte, nous sommes engagés avec les experts d'EUROSTAT dans un diagnostic complet de notre système de statistiques, ce qui nous permettra d'évaluer et améliorer les capacités du système statistique national. Nous comptons aussi — avec l'appui de l'assistance technique du FMI — renforcer notre dispositif institutionnel et système de production des comptes nationaux (en particulier côté demande), et de la balance des paiements. La mise en place d'un dispositif pour le perfectionnement et la formation continue dans le domaine de la statistique permettra de renforcer la fonction statistique dans les différents ministères.

Tableau 1. Tunisie : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs 1/2/

	Flux cumulés depuis le début de 2013			
	Déc. 2012	Jun 2013	Sept. 2013	Déc. 2013
	Prél.	CR	CR	CR
Critères de réalisation quantitatifs		(Millions de dinars tunisiens)		
1. Plancher du solde primaire de l'administration centrale hors dons 3/	-2168	-37	-532	-4318
2. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque centrale de Tunisie (stock)	-1332	-829	-196	-1084
		(Millions de dollars)		
3. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque centrale de Tunisie (stock) 4/	7937	6667	6751	8066
Critères de réalisation continus		(Millions de dinars tunisiens)		
4. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement de dette extérieure par l'administration centrale	...	0	0	0
Objectifs indicatifs quantitatifs		(Millions de dinars tunisiens)		
5. Dépenses sociales 5/	1251	794	1191	1588
6. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	...	0	0	0
Hypothèses du programme servant au calcul des facteurs d'ajustement en cas d'écarts				
Décaissement du financement public extérieur sur base cumulée (en millions de dollars)		410	520	2239
Service de la dette publique (intérêts et amortissement) sur base cumulée (en millions de dollars)		956	1169	1387
Recapitalisation bancaire (en millions de dinars tunisiens)				500
Taux de change du programme (DT/\$)	1,55235			
1/ Les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels sont décrits dans le protocole d'accord technique.				
2/ Aux fins du calcul des facteurs d'ajustement du programme, les montants libellés en devises seront convertis au taux de change du programme.				
3/ Le plancher du solde primaire de l'administration centrale hors dons sera ajusté à la baisse (à la hausse) dans la proportion de l'écart cumulé à la hausse (à la baisse) de la recapitalisation bancaire budgétisée par l'État, par rapport aux hypothèses du programme.				
4/ Le plancher du stock des réserves internationales nettes de la BCT sera ajusté à la hausse (à la baisse) dans la proportion de l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) du service de la dette publique extérieure, à la baisse (à la hausse) dans la proportion de l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) du financement extérieur de l'État - hors prêts de projets et financements des marchés internationaux de capitaux- par rapport aux hypothèses du programme, et à la hausse (à la baisse) dans la proportion de l'écart cumulé à la hausse (à la baisse) des dépôts résidents à la BCT par rapport au niveau du 31 décembre 2012 .				
5/ Dépenses publiques en capital consacrées aux programmes et secteurs sociaux.				

Tableau 2. Tunisie : Repères structurels		
	Objectif	Calendrier
I. Secteur financier		
Arrêter l'architecture du nouveau système de reporting couvrant les aspects comptables, financiers et institutionnels des banques.	Stabilité du secteur financier	août 2013
Adoption par le Conseil des Ministres de l'orientation stratégique du rôle de l'Etat dans les banques publiques en fonction des résultats préliminaires de l'audit.	Stabilité du secteur financier	mi-Septembre 2013
Inspection sur place générale d'une grande banque et inspections ponctuelle des risques crédit de quatre autres banques	Stabilité du secteur financier	Dec-13
Présentation au conseil d'administration de la Banque Centrale de l'étude d'impact de la modification du ratio de liquidité vers les normes internationales sur les banques.	Stabilité du secteur financier	Dec-13
II. Politique budgétaire		
Adoption par le Conseil des Ministres de la réforme de l'impôt sur les sociétés annonçant le rapprochement du taux de l'IS entre onshore et offshore pour l'année 2014 et l'identification des mesures compensatoires pour maintenir l'impact neutre sur les recettes fiscales.	Réduction des distorsions et équité et simplification fiscale	Jul-13
Adoption d'un arrêté du Ministère de l'Industrie arrêtant une nouvelle formule de fixation automatique des prix des carburants.	Réduction des subventions énergétiques	Aug-13
Soumission au Conseil des Ministres d'un nouveau programme d'appui aux ménages bien cible pour accompagner la réforme des subventions généralisées des produits énergétiques	Protection des couches les plus vulnérables de la société	Aug-13
Fusionnement au niveau de la DGE la gestion, le recouvrement et le contrôle des grandes entreprises	Elargir l'assiette fiscale	Sep-13
Finaliser l'audit de la compagnie d'électricité (STEG) et la compagnie de raffinage des produits pétroliers (STIR)	Reduire les risques budgétaires	Dec-13
III. Politique monétaire et de change		
Publication d'une circulaire de la Banque Centrale de Tunisie qui annonce une décote pour tout prêt utilisé comme collatéral dans les opérations de refinancement de la banque centrale.	Approfondissement du mécanisme de transmission monétaire	Jul-13
Porter pour chaque banque à au moins 10 % du total des emprunts la proportion des emprunts garantis par des titres publics utilisant le guichet de refinancement de la BCT.	Approfondissement du mécanisme de transmission monétaire	Aug-13
Mise en place d'une plateforme électronique permettant l'interconnexion avec les banques et entrée en vigueur de l'Accord de teneurs des marchés.	Plus grande souplesse du taux de change	Oct-13
Porter pour chaque banque à au moins 20 % du total des emprunts la proportion des emprunts garantis par des titres publics utilisant le guichet de refinancement de la BCT.	Approfondissement du mécanisme de transmission monétaire	Dec-13
IV. Réformes structurelles/développement du secteur privé		
Adoption du Code des investissements (référence au code des impôts sera faite pour les mesures fiscales)	Soutien à une croissance équilibrée tirée par le secteur privé	Jul-13

PIECE JOINTE 2 : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités tunisiennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs. Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
2. Les critères et repères quantitatifs sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 24 Mai 2013. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués «aux taux de change du programme», selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants. Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir, les taux de change correspondent au taux de référence comptable de la BCT au 31 Décembre 2012 comme décrits au tableau ci-dessous. Pour le DTS, le taux de change programme est 1 DTS = 2.38852 dinars tunisiens.

COURS DES DEVISES EN DINAR TUNISIEN (TAUX DE REFERENCE COMPTABLE DE LA BCT)

31 Decembre 2012

MONNAIES	UNITES	TAUX DE CHANGE
DINAR ALGERIEN	10	0,19860
RYAL SAOUDIEN	10	4,13930
DOLLAR CANADIEN	1	1,56175
COURONNE DANOISE	100	27,44020
DOLLAR DES ETATS-UNIS	1	1,55235
LIVRE STERLING	1	2,50510
YEN JAPONAIS	1000	18,02650
DIRHAM MAROCAIN	10	1,83535
COURONNE NORVEGIENNE	100	27,73730
COURONNE SUEDOISE	10	2,37995
FRANC SUISSE	10	16,95450
DINAR KOWEITIEN	1	5,51955
DIRHAM DES E.A.U	10	4,22660
EURO	1	2,04725
DINAR LIBYEN	1	1,23740
OUGUIYA MAURITANIENNE	100	0,51230
DINAR DE BAHREIN	1	4,11770
RYAL QATARI	10	4,26380

Source: Banque Centrale de Tunisie.

3. Les avoirs en or monétaire seront évalués au cours officiel de l'or établi à 0,6498 dinar pour un gramme d'or fin comme stipulé au décret no 86-785 du 18 aout 1986. Le stock d'or monétaire s'élève à 6,73 tonnes (6.739.902 grammes) d'or fin au 31 décembre 2012.

4. Aux fins de la communication d'informations, le Ministère des Finances, le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, l'Institut National de la Statistique (INS) et la Banque Centrale de Tunisie (BCT) utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.

II. DÉFINITIONS DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DES REPÈRES INDICATIFS

A. Critères de réalisation et repères indicatifs

5. Les critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs spécifiés au tableau 1 du MEFP sont :

Critères de Réalisation

- Un critère de réalisation (plancher) sur les réserves internationales nettes de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation sur les avoirs intérieurs nets (plafond) de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation (plancher) sur la balance primaire du gouvernement central, excluant les dons.
- Un critère de réalisation continu sur l'accumulation des arriérés extérieurs (plafond zéro).

Repères Indicatifs

- Un repère indicatif (plafond) sur le montant des arriérés intérieurs.
- Un repère indicatif (plancher) sur les dépenses de capital en secteurs et programmes sociales prioritaires.

6. **Mesure des critères.** Les critères de réalisation sur les réserves internationales nettes et sur les avoirs intérieurs nets sont mesurés sur base trimestrielle sur la base du stock. Le critère de réalisation sur le déficit du gouvernement central est mesuré sur base trimestrielle et sur base cumulative à partir de l'année précédente. Les facteurs de réajustement seront aussi appliqués à certains de ces critères. Le critère de réalisation sur l'accumulation des arriérés extérieurs est mesuré de manière continue.

B. Définition institutionnelle

7. Le **gouvernement central** regroupe tous les ministères et agences qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que suivi dans la loi organique du Budget de l'État. Les administrations régionales ainsi que les municipalités relevant de l'administration budgétaire centrale font partie du gouvernement central.

8. Les autorités s'engagent à avertir les services du Fonds de toute nouvelle entité et tout nouveau programme ou fonds budgétaire spécial ou extrabudgétaire qui pourrait être créé pendant la période d'application du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire. Ces fonds ou nouveaux programmes seront inclus dans la définition du gouvernement central.

C. Plancher sur les Réserves Internationales Nettes de la BCT

9. Les **réserves internationales nettes (RIN)** de la Banque Centrale de Tunisie sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserves de la BCT et les engagements en devise de la BCT envers les non-résidents¹.

10. Les **avoirs de réserve de la BCT** sont les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCT, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI. Ceux-ci se composent de l'or, des avoirs en DTS, de la position de réserve au FMI, des devises convertibles, des soldes liquides détenus en dehors de la Tunisie ainsi que des titres et effets étrangers négociables achetés et escomptés.

11. Les **engagements en devises de la BCT** envers les non résidents incluent tout engagement de vente des devises liées aux transactions des produits dérivés (tels que les swaps, futures, options), toute partie des avoirs de la BCT (e.g, or) utilisée comme collatéral, crédits en cours du FMI et du Fond Monétaire Arabe (FMA), et des dépôts auprès de la BCT d'organisations internationales, gouvernements étrangers et établissements bancaires étrangers. Les dépôts en devises du gouvernement auprès de la BCT sont exclus des engagements ainsi que toute allocation DTS reçue après le 15 Mai 2013.

¹ Les dépôts en devises des résidents (à l'exception du gouvernement) à la BCT sont une forme d'engagement extérieure de la BCT; pour des besoins opérationnels et comptables et en raison des considérations juridiques liées à la régulation des changes, la BCT enregistre les dépôts en devises des résidents dans la base monétaire. Afin de préserver la cohérence comptable des comptes de la BCT et respecter l'esprit de la définition standard des RIN dans le cadre des accords de confirmation avec le FMI, il est convenu (i) de retenir la définition comptable des engagements extérieurs présentée au bilan de la BCT au 31 décembre 2012 et (ii) adopter le principe d'ajuster les RIN (respectivement dans le sens opposé les avoirs intérieurs nets de la BCT) des variations des dépôts en devises des résidents à la BCT. Il est en outre convenu que les dépôts en devises des résidents à la Banque Centrale incluent les éléments suivants de la monnaie centrale : Intervention/marche monétaire en devise, devises des intermédiaire agréées, placement en devises non cessibles, et tout autre poste des dépôts en devises des résidents créée ou inclus dans la monnaie centrale. Au 31 Décembre 2012, la valeur du stock des dépôts en devises des résidents à la BCT était de 1488,608 millions de dollar au taux programme.

12. Tous les titres de créance émis en monnaie étrangère par la BCT au nom de l'État avant le 15 mai 2013 seront exclus des engagements de la BCT. Tous les titres de créance émis en monnaie étrangère par la BCT au nom de l'État **après le 15 mai 2013** seront traités comme des **engagements de la BCT** sauf si les documents d'offre (prospectus) précisent clairement que (i) la BCT agit en tant qu'agent pour exécuter l'émission de tous les instruments de dette souveraine en monnaie étrangère dans les marchés internationaux avec l'objectif de couvrir les besoins généraux du budget de la République Tunisienne; (ii) la dette est un engagement du gouvernement central; et (iii) un protocole entre la BCT et le Ministère des finances prévoit clairement que la BCT est habilitée à acquitter tous les frais et coûts liés à la mise en œuvre de cette émission de même que les intérêts et le principal de la somme émise moyennant une déduction directe du compte courant au Trésor établi dans les livres de la BCT.

13. La valeur des avoirs de réserves et des engagements de la BCT seront calculés en utilisant les taux de change du programme (voir tableau au-dessus). Au 31 Décembre 2012, la valeur du stock des réserves internationales nettes était de 7,937 milliard de dollars US, avec le stock des avoirs de réserve étant égal à 8,645 milliards de dollars US et le stock des engagements de la BCT égal à 730,399 millions de dollars US.

D. Plafond sur les Avoirs Intérieurs Nets

14. Les **avoirs intérieurs nets de la BCT** sont définis comme étant la différence entre la **base monétaire** et les **avoirs extérieurs nets de la BCT**.

15. **La base monétaire comprend** : (i) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales); (ii) les dépôts des banques commerciales à la BCT (y compris en devises et la facilité des dépôts) et (iii) les dépôts de tous les autres secteurs à la BCT (créances des autres établissements financiers, dépôts des entreprises et particuliers).

16. Les **avoirs extérieurs nets de la BCT** sont définis comme étant la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCT, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCT. Les avoirs extérieurs nets sont évalués aux taux de change du programme définis au tableau ci-dessus.

E. Plancher sur la balance primaire du gouvernement central (excluant dons)

17. Aux termes du programme, la balance **budgétaire primaire de l'administration centrale (dons budgétaires non compris, base caisse)** est mesurée sur la base de financement et sera la somme négative du: i) financement extérieur net total; ii) recettes provenant de la privatisation; (iii) financement intérieur net bancaire; (iv) financement intérieur net non bancaire; *plus* les (v) intérêts sur la dette intérieure et extérieure payés par le gouvernement central et *moins* les dons budgétaires extérieurs reçus par le gouvernement central.

18. **Le financement extérieur net total** représente des emprunts extérieurs nets de l'État, c'est-à-dire les nouveaux décaissements de prêts et obligations *moins* les remboursements du principal. Les prêts projets et budgétaires du gouvernement central sont inclus, y compris toute forme de dette qui aide à financer les opérations du gouvernement central.

19. Les **recettes de privatisation** sont les recettes de l'État qui proviennent de la vente de tout actif de l'État. Ceci inclut les recettes provenant de la vente des participations de l'État dans des entreprises publiques et privées, des ventes d'actifs non financiers, ventes de licences, et la vente des biens confisqués excluant les saisies des comptes bancaires. Pour l'ajustement des RIN (voir ci-dessous), seulement les recettes de privatisation en monnaie étrangères sont incluses.

20. **Le financement intérieur net bancaire du gouvernement central** est la somme de: la variation des emprunts nets du système bancaire envers le gouvernement central (en dinar tunisien et en monnaie étrangère) et la variation des dépôts du gouvernement central à la Banque Centrale de Tunisie (ceci inclut tous les comptes du gouvernement central à la BCT notamment : (i) compte courant du Trésor ; (ii) compte du Gouvernement Tunisien (comptes divers dinars) ; (iii) comptes des prêts ; (iv) comptes de dons (v) comptes FONAPRA — FOPRODI ; (vi) compte spécial gouvernement tunisien en devises ; (vii) comptes courants du trésorerie payeur américain; (viii) comptes devises en attente d'affectation (sous compte : mise à disposition) ; (ix) et tout autre compte éventuel qui serait ouvert pour le gouvernement central auprès de la BCT).

21. Les **emprunts nets de l'État au système bancaire** se définissent comme étant la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements bancaires et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements bancaires, déduction faite des remboursements. Le stock des obligations non négociables émises au profit des banques lors de la recapitalisation des banques publiques, et dont le service est entièrement assuré par l'État, est exclu de l'encours de la dette du système bancaire sur l'État.

22. **Le financement intérieur net non bancaire** inclut : la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements non bancaires (y compris la caisse de sécurité sociale) et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements non bancaires, déduction faite des remboursements. Le total des bons du Trésor et des autres instruments de dette publique à prendre en considération est calculé à la valeur nominale/faciale qui figure dans le bilan des institutions et ne comprend pas les intérêts courus.

F. Plafond sur l'accumulation des arriérés extérieurs

23. Les **arriérés de paiement au titre de la dette extérieure** sont définis comme étant les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure ou garantie² par le gouvernement central ou la BCT 90 jours après la date due ou à l'expiration de la période de grâce applicable.

G. Plafond indicatif sur l'accumulation des arriérés intérieurs

24. Pour les besoins du programme, les **arriérés de paiement au titre de la dette intérieure** sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs financiers et commerciaux, qui sont en retard de 90 jours ou plus par rapport à une date d'échéance précise (ou telle que définie dans la période de grâce contractuelle éventuelle). Si aucune date d'échéance n'est précisée, les arriérés sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs qui sont restés impayés pendant 90 jours ou plus par rapport à la date de signature du contrat ou réception de la facture.

H. Plancher indicatif des dépenses sociales

25. Les **dépenses sociales** sont définies comme les dépenses de capital (dépenses de développement) en éducation et santé, les transferts aux familles nécessiteuses, le programme de formation emplois AMEL (et bourses universitaires), l'indemnité UTSS, l'allocation familiales, ainsi que les dépenses de développement du Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, de la Jeunesse et des Sports, et des Affaires Sociales; y sont exclus toutes dépenses courantes (de gestion) des secteurs et programmes ci-dessus nommés ainsi que les dépenses liées aux subventions alimentaires et aux produits énergétiques.

² La définition de la dette donnée dans les Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment: (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap); (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

I. Facteurs de réajustement des critères de réalisation du programme

26. Les objectifs afférents **aux RIN** sont ajustés à la hausse (baisse) si la somme cumulée du financement extérieur net du gouvernement central (excluant prêts projets et tout accès des marchés des capitaux); la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devise des résidents à la BCT s'avèrent plus (moins) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous. Les objectifs afférents **aux RIN** sont aussi ajustés à la hausse (baisse) si le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure du gouvernement s'avère moins (plus) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous.

HYPOTHESES SUR LES FACTEURS DE RÉAJUSTEMENT DES CRITERES DE REALISATION
(en millions de dollar US)

	31 Dec. 2012	2013				Année
		T1	T2	T3	T4	
Financement extérieur du gouvernement		100.1	309.8	109.8	1719.4	2239.1
dont Prêts projets		100.1	109.8	109.8	119.4	439.1
Prêts contractés auprès d'organisation multilatérales		0.0	0.0	0.0	800.0	800.0
<i>Banque Africaine de Développement</i>					300.0	300.0
<i>Banque Mondiale</i>					500.0	500.0
Prêts bilatéraux		0.0	200.0	0.0	0.0	200.0
<i>Prêts Turc</i>			200.0			200.0
Marché financiers		0.0	0.0	0.0	799.9	799.9
<i>Sukuk</i>					400.0	400.0
<i>Emission de bond Samurai + accès additionnel au marché</i>					399.9	399.9
Dons budgétaires		21.1	0.0	0.0	227.1	248.1
Recettes de privatisation prévus en devises		0.0	50.0	50.0	100.0	200.0
Service de la dette extérieure du gouvernement		640.7	315.0	213.1	218.3	1387.2
<i>Principal</i>		524.0	181.7	116.4	149.6	971.6
<i>Intérêts</i>		116.7	133.3	96.7	68.8	415.5
Dépôts en devise des résidents à la BCT	1,488.6					

27. Les objectifs afférents **aux AIN** seront ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où la somme cumulée du financement extérieur net du gouvernement central (excluant prêts projets et tout accès des marchés des capitaux); la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devises des résidents à la BCT s'avèrent moins (plus) importante que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Les objectifs afférents **aux AIN** seront aussi ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure s'avère plus (moins) important que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en dinar tunisien au taux de change programme.

28. Les plafonds fixés pour les **AINs** de la BCT seront aussi ajustés à la baisse ou à la hausse du montant des réserves de la BCT libérées/mobilisées en raison d'une diminution/augmentation éventuelle du coefficient de réserves obligatoires.

29. Le plancher fixé sur la balance primaire du gouvernement central, excluant les dons, sera ajusté à la hausse/baisse en fonction du montant utilisé pour recapitaliser les banques publiques. Les montants de recapitalisation sont de 500 millions de dinars en 2013 (quatrième trimestre 2013) au tableau ci-dessus.

J. Suivi et obligations de communication des informations

30. Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à l'aide de données fournies au FMI par les autorités tunisiennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme. Les autorités transmettront dans les plus brefs délais toute révision des données aux services du FMI.

INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS LE CADRE DU PROGRAMME

<i>Type de Données et Description</i>	<i>Périodicité</i> hebdomadaire(h) mensuelle(m) Trimestrielle(t)	<i>Délai en jours</i>
PIB: Du coté de l'offre et de la demande au prix courant, constant et de l'année précédente, incluant les indices sectorielles	<i>t</i>	<i>45</i>
Inflation: Incluant l'inflation sous-jacente, des prix libres et non-libres	<i>m</i>	<i>14</i>
Secteur Budgétaire		
Recettes Fiscales et Non fiscales de l'administration centrale éclatées par principaux type d'impôts et de non fiscal revenues	<i>m</i>	<i>30</i>
Dépenses totales: courantes et en capital, Transfer et les subventions.	<i>m</i>	<i>30</i>
Dépenses de capital: par type de financement: domestique et externes (différencies entre prêts et dons). Et par principaux secteurs et projets (agriculture, social, infrastructure).	<i>m</i>	<i>45</i>
Dépenses courantes: par type de dépenses : salaires, biens et services, transfert.	<i>m</i>	<i>45</i>
Dépenses sociales	<i>t</i>	<i>45</i>
Dette Externe et Intérieure		
Encours de la dette externe et intérieure: de l'administration centrale par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale).	<i>t</i>	<i>30</i>
Décaissement des prêts externes: Éclatés entre prêts projets et prêts budgétaires par principaux bailleurs des fonds en identifiant les plus importants projets a financer dans la monnaie d'origine et son équivalent en dinars tunisiens convertis au taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.	<i>m</i>	<i>30</i>

Emprunts intérieurs auprès des banques et des établissements non bancaires : incluant les obligations, les bons du Trésor et les autres émissions de titres	<i>m</i>	30
Dettes garanties par l'État ventilées : par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale)	<i>m</i>	60
Service de la dette externe et intérieure : amortissement et intérêts	<i>m</i>	60
Arriérés des paiements externes : dette extérieure contractée et garantie par l'État	<i>t</i>	30
Rééchelonnement de dette : rééchelonnement éventuel des dettes contractées et garanties par l'État, convenu avec les créanciers.	<i>t</i>	45
Encours des comptes consolidés du gouvernement central à la BCT : Encours des dépôts notifiés sera décomposé de la façon suivante : (i) Compte courant du Trésor; (ii) compte spécial gouvernement tunisien en devises et son équivalent en dinar; (iii) comptes divers dinars; (iv) comptes des prêts; (v) comptes des dons; (vi) comptes FONAPRA-FOPRODI; (vii) comptes courants du trésorerie payeur américain; et (viii) comptes d'ordre et à régulariser (dont devises en attente d'affectation) avec ventilation entre le montant en devises et son équivalent en monnaie nationale.	<i>m</i>	30
<i>Secteur Externe</i>		
Importation des Produits Pétroliers : prix moyen à l'importation des principaux produits pétroliers	<i>m</i>	30
Commerce extérieur : -exportations et importations de biens, y compris les volumes et les prix, par secteurs, - exportations et importations de services en valeur	<i>m</i>	30
Dépôts : Stock des dépôts en devises, selon la résidence du détenteur	<i>m</i>	14

Dettes externes :	<i>t</i>	<i>30</i>
Service de la dette extérieure (amortissement et intérêt) des agents institutionnels par instruments et par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar)	<i>m</i>	<i>30</i>
Encours globale des décaissements de la dette extérieure des agents institutionnels par instruments et par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar) (conformément à nos engagements de la NSDD)	<i>t</i>	<i>90</i>
Position globale extérieure brute de la Tunisie (conformément à nos engagements de la NSDD)	<i>t</i>	<i>90</i>
Balance de paiements : Préparé par la BCT	<i>t</i>	<i>30</i>
<i>Secteur Monétaire et Financier</i>		
Comptes de la BCT au taux de change courant: Tableau détaillé incluant le système monétaire	<i>m</i>	<i>30</i>
Comptes de la BCT aux taux de change du programme : Incluant les réserves internationales nettes	<i>m</i>	<i>30</i>
Opérations du Marché de Change: Marché interbancaire, marché de détail et transferts télégraphiques pour les achats de la BCT sur le marché de détail), ventes et achats de la BCT sur les marchés des changes, opérations d'échange et ventes fermes à terme, encours des opérations en devises de la BCT, y compris les opérations d'échanges et les ventes fermes à terme. Les conditions des nouvelles transactions éventuelles (y compris reconduction/renouvellement des conditions existantes) seront aussi fournies. Réserves de change de la BCT, détails sur leur composition par devises et par instruments, et sur les institutions où ces réserves sont détenues	<i>m</i>	<i>30</i>
Ratios de solidité des banques: Indicateurs de solidité financière et des ratios de fonds propres réglementaires des différentes banques, y compris sur la qualité des actifs, profitabilité des banques. La désignation des différentes banques est facultative.	<i>m</i>	<i>30</i>
Refinancement direct des banques commerciales par la BCT: Détails par banque	<i>m</i>	<i>14</i>
Taux d'intérêts: Taux des dépôts, les taux interbancaires et les taux prêteurs	<i>h</i>	<i>14</i>

<i>Autres Informations à communiquer</i>		
Informations sur la Politique Budgétaire, Monétaire et Financière : Arrêtés ou circulaires nouvellement adoptés ou révisés concernant des modifications de la politique fiscale, l'administration fiscale, la réglementation des marchés des changes et la réglementation bancaire. Une copie des avis officiels de modification des tarifs de gaz et d'électricité et de toute autre surtaxe (automatique ou structurelle), ainsi que des prix des produits pétroliers et des prélèvements/surtaxes sur le gaz et le pétrole.	<i>j</i>	<i>3</i>